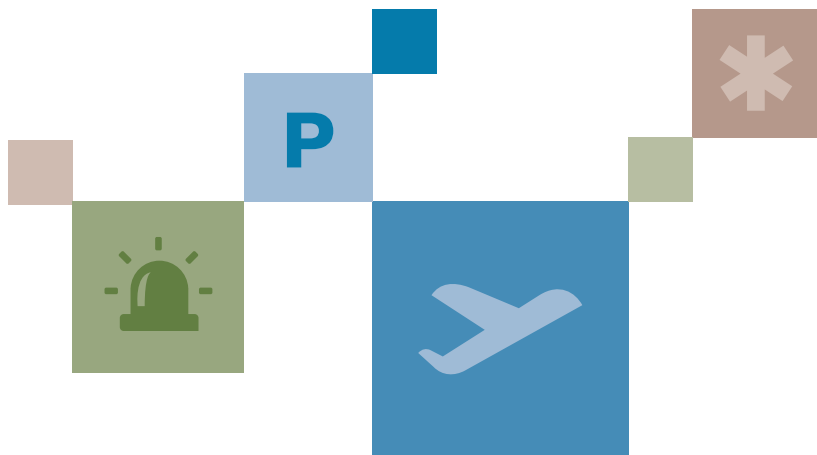
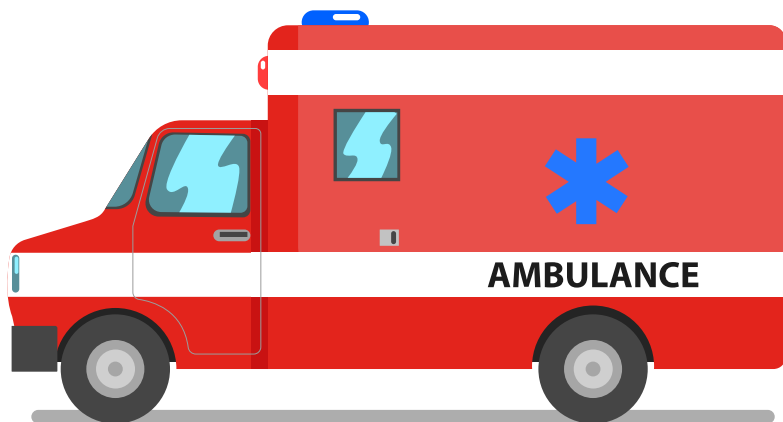


Accès parkings PMR **Ambulances**



Personne à mobilité réduite (PMR)

Au départ

L'ambulance ou le VSL qui accompagne un passager à mobilité réduite (PMR) doit se stationner dans les parkings publics de Genève Aéroport. Le passager, **qui voyage assis comme tout autre passager**, sera pris en charge par GVAssistance une fois les formalités d'enregistrement terminées.

La société d'ambulance est tenue d'accompagner le passager lors de son enregistrement et jusqu'à la prise en charge physique par GVAssistance.

À l'arrivée

Un passager à mobilité réduite (PMR) sera pris en charge par la société d'ambulance au niveau des arrivées.

L'ambulance ou le VSL doit se stationner dans un parking public.

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER SUR LE TARMAC



Ne pas enclencher les feux bleus (gyrophare), réservés au SSLIA.



Il est strictement interdit de fumer sur le tarmac.



La vitesse maximum autorisée est de 30 km/h.



Respecter scrupuleusement les consignes données par l'employé (GVAssistance ou OSS) qui vous accompagne sur le tarmac.



Aéroport International de Genève

Case postale 100 | CH-1215 Genève 15 | Tél. +41 22 717 80 00
www.gva.ch

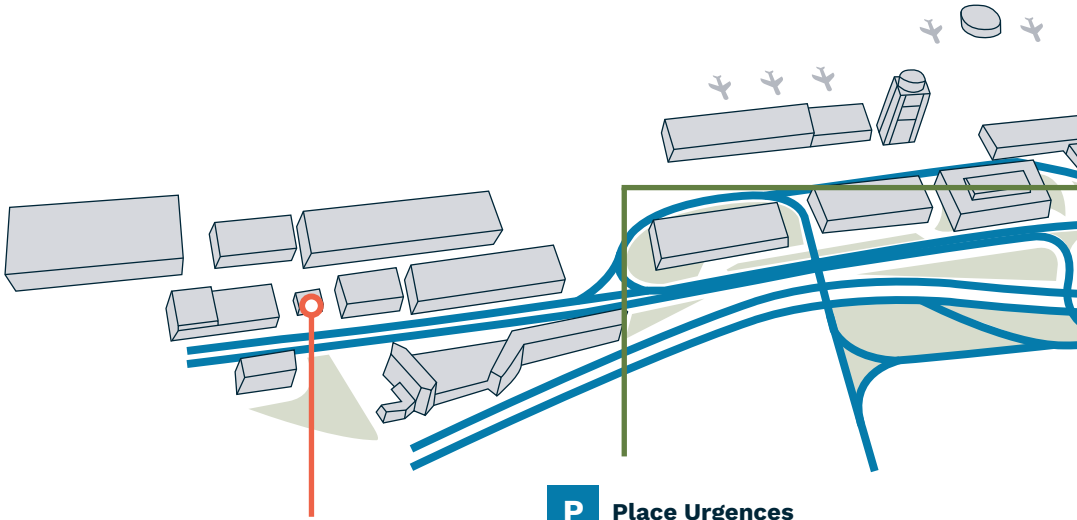
Enregistrement du passager : **au minimum 2h avant le départ de l'avion**

Les passagers nécessitant une prise en charge médicale sont enregistrés au guichet d'enregistrement dédié, correspondant à la compagnie avec laquelle ils voyagent.

La société d'ambulance doit être en possession du **passport, billet d'avion, certificat médical et bagages du passager.**

- **Un passager qui voyage sur civière OU qui ne peut pas plier la jambe** (attelle ou plâtre) **devra rester dans l'ambulance jusqu'à l'embarquement.**
Les compagnies d'ambulance, dans ce cas-là, sont tenues de rester à l'aéroport jusqu'à l'installation complète du passager à bord de l'avion.
- **Si le passager arrive en ambulance et peut plier la jambe, il entre dans la catégorie « personne à mobilité réduite (PMR) » ;**
Le passager est alors pris en charge par GVAssistance après son enregistrement.
- **Si le passager arrive en VSL (Véhicule Sanitaire Léger), il entre également dans la catégorie « personne à mobilité réduite (PMR) » ;** Le passager est alors pris en charge par GVAssistance après son enregistrement.

➤ Déposer les passagers



Entrée Pré-Bois

Route de Pré-Bois 17

P

Place Urgences

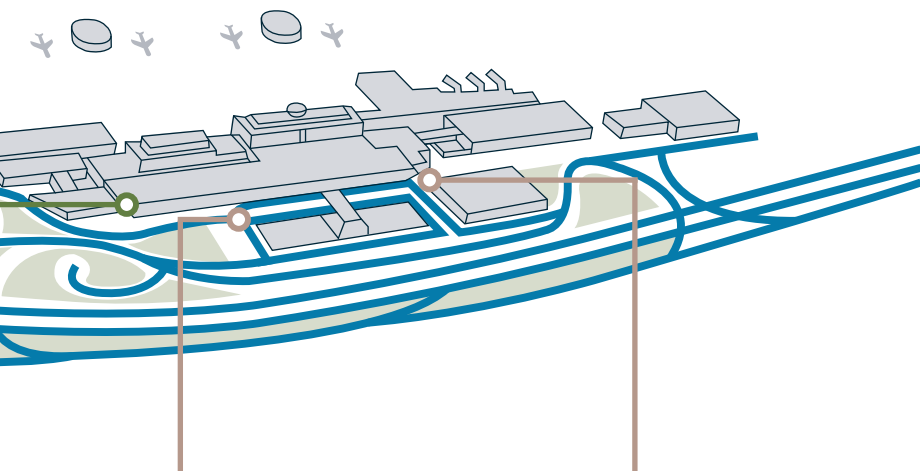
Enregistrement

Ambulances
Suivre « Transports
professionnels »

- **L'ambulance peut se stationner sur les places urgence situées sur la plateforme au niveau enregistrement**
- Les ambulanciers doivent s'annoncer à GVAssistance avant de réaliser les formalités d'Enregistrement.
- Une fois les formalités d'enregistrement terminées, l'ambulance doit se rendre à **l'entrée Pré-Bois**, au plus tard 60 minutes avant le départ de l'avion, pour le contrôle de sûreté avant d'accéder au tarmac.
- Une fois les contrôles de sûreté effectués, attendre l'employé de GVAssistance qui accompagnera l'ambulance jusqu'à l'avion.
- Embarquement du passager à bord de l'avion en suivant les indications de l'employé de GVAssistance.
- Une fois l'embarquement terminé, les ambulanciers suivront à nouveau l'employé GVAssistance jusqu'à la sortie du tarmac, par le passage Pré-Bois.

qui ne peuvent pas plier la jambe, uniquement

Prendre les passagers



P

Parking P2

Arrivée

PMR

Niveau Arrivée

P

Place Ambulance

Arrivée

Ambulances

Niveau Arrivée

- Se rendre directement à **l'entrée Pré-Bois** au minimum 45 minutes avant l'arrivée de l'avion et se présenter à l'agent OSS pour le contrôle de sureté. Il se chargera de contacter GVAssistance.
- Suivre l'employé de GVAssistance qui l'accompagnera jusqu'à l'avion.
- Débarquer le passager en suivant les instructions de l'employé de GVAssistance.
- Le suivre jusqu'en porte « C1 » pour un contrôle de passeport suivant la provenance de l'avion (Schengen/ Non Schengen).
- Si le passager a des bagages enregistrés en soute, avertir la douane que l'ambulancier ira les chercher.
- Sortir du tarmac par le passage Pré-Bois.
- Pour récupérer les bagages enregistrés du passager, la société d'ambulance doit stationner son véhicule sur les places urgence au **niveau Arrivée** puis entrer dans le hall bagages par la porte de Service et s'annoncer au douanier.